



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/720
17 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Points 12, 97 g), 99, 102, 105
et 106 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

PROMOTION DE LA FEMME

SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

Lettre datée du 6 novembre 1997, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final de la
Conférence panafricaine sur la paix, les femmes et le développement, tenue à
Kigali (Rwanda) du 1er au 3 mars 1997 (voir annexe).

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et
de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des
points 12, 97 g), 99, 102, 105 et 106 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Rwanda
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Gideon KAYINAMURA

ANNEXE

Rapport final de la Conférence panafricaine sur la paix,
les femmes et le développement

tenue à Kigali du 1er au 3 mars 1997

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. INTRODUCTION	4
2. DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE	5
2.1 1er mars 1997	5
2.1.1 Cérémonie d'ouverture	5
2.1.2 Visite des lieux du génocide à Nyanza et Ntarama	8
2.1.3 Inauguration officielle du village de la paix "Nelson Mandela" à Ntarama	10
2.1.4 Représentation culturelle	11
2.2 2 mars 1997	11
2.2.1 Allocutions des invités d'honneur	12
2.2.2 Exposés des orateurs	14
2.2.2.1 Premier thème : Arrière-plan historique	14
A. Faits marquants de l'histoire du Rwanda	14
B. Quelques aspects essentiels de l'histoire de l'Afrique	16
C. Leçons à tirer du Rwanda	17
2.2.2.2 Thème 2 : Les femmes, la paix et le développement : facteurs indispensables du progrès	18
2.2.2.3 Thème 3 : Promotion d'une volonté de paix par l'action collective	19
2.2.3 Ateliers	20

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
2.2.3.1 Groupe 1 : Justice et culture de paix	20
2.2.3.2 Groupe 2 : Santé de l'économie et paix durable	21
2.2.3.3 Groupe 3 : Partenariat pour la paix, l'égalité entre les sexes et le développement	22
2.2.3.4 Groupe 4 : Renforcement de l'action des femmes en faveur de la paix	23
2.3 3 mars 1997	25
2.3.1 Séance plénière	25
2.3.2 Cérémonie de clôture	26
DÉCLARATION DE KIGALI SUR LA PAIX, LES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT . . .	28
3. PLAN D'ACTION POUR LES RÉGIONS TOUCHÉES PAR DES CONFLITS	30

1. INTRODUCTION

La Conférence panafricaine sur la paix, les femmes et le développement a eu lieu à Kigali (Rwanda) du 1er au 3 mars 1997 et s'inscrivait dans la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995.

Tenue sous les auspices du Gouvernement rwandais, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), elle était organisée par un comité d'organisations féminines locales (PRO-FEMMES/TWESE HAMWE), par le Comité consultatif national des femmes et le Ministère de la famille et de la participation des femmes au développement.

La Conférence était organisée grâce au concours du Gouvernement néerlandais, de SNV-RWANDA, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Comité britannique pour l'UNICEF, de l'Union européenne, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Communauté économique africaine.

La Conférence panafricaine a réuni 183 participants : hauts responsables politiques, représentantes de la société civile et des agents économiques venus des pays africains, mais aussi représentants de la communauté internationale et de plusieurs organisations de promotion de la femme.

La Conférence a bénéficié de la présence de Mme Mary Robinson, Présidente irlandaise, de Mme Speciosa Kazibwe, Vice-Présidente de l'Ouganda, de M. Pascal Gayama, Secrétaire général adjoint de l'OUA, de Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du FNUAP, de Mme Ellen Johnson Sirleaf, Administratrice adjointe et Directrice régionale au PNUD, et de Mme Gertrude Mongela, Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

À cette conférence, l'Afrique était représentée par 118 délégués venus de 21 pays, et 8 personnes représentaient d'autres pays comme la Belgique, la Chine, l'Irlande et le Canada. Des organisations non gouvernementales et organisations internationales avaient délégué 51 participants.

Les objectifs de la Conférence consistaient à élaborer un plan pour le suivi sur le thème "paix, égalité des sexes et développement", de définir des mécanismes et moyens d'application et de bien délimiter les attributions de tous les partenaires concernés par ce processus. Elle avait également pour but de proposer un système d'échange d'informations et de créer un réseau de coopération à l'intention de tous les partenaires s'occupant de la paix et du processus de développement dans l'ensemble du continent africain.

Les cinq principaux objectifs de la Conférence étaient les suivants :

- Susciter une prise de conscience panafricaine de la nécessité de préserver la paix, de lutter pour la paix, et de rechercher un mode de développement intégré et durable, dans l'égalité des sexes, et en faisant référence à la situation au Rwanda;

- Définir la participation des Africaines à la prévention et au règlement des conflits, au maintien de la cohésion sociale et aux efforts de reconstruction après les conflits;
- Renforcer les liens entre les partenaires que sont les pouvoirs publics, la société civile, la communauté internationale et le secteur privé dans l'optique de la pleine participation des femmes à l'oeuvre de paix et de développement;
- Renforcer la solidarité et l'entraide entre pays africains, principalement ceux qui sont dans des situations difficiles, et étoffer les liens entre le continent africain et la communauté internationale;
- Repérer les causes profondes communes des conflits de façon à les mieux comprendre et à mettre au point des mécanismes permettant de faciliter l'avènement d'une paix durable en Afrique. Cette paix doit reposer sur la participation des femmes et des hommes au développement économique, culturel, politique et social.

En accueillant la Conférence, le Rwanda souhaitait partager avec d'autres pays africains et avec le monde entier les enseignements qu'il a tirés du génocide, qui a eu lieu en 1994 de façon qu'il ne se reproduise pas, où que ce soit au monde.

2. DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

2.1 1er mars 1997

2.1.1 Cérémonie d'ouverture

La Conférence a été officiellement ouverte par le Président rwandais, M. Pasteur Bizimungu, accompagné par de hautes personnalités gouvernementales, le Vice-Président de la République, le Premier Ministre, le Président de la Cour suprême, des membres du Parlement, des hauts fonctionnaires et divers autres responsables. Plusieurs personnalités étrangères ont également participé à la cérémonie d'ouverture :

- Mme Geraldine Moleketi, Ministre sud-africaine des affaires sociales et du développement de la population;
- Mme Mbeki, femme du Vice-Président de la République d'Afrique du Sud;
- Mme Gertrude Mongela, Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995);
- Des représentants d'organismes des Nations Unies;
- Des membres du corps diplomatique et des représentants d'organisations internationales.

Le Comité directeur a présenté cinq personnalités qui ont fait des exposés.

Dans une allocution de bienvenue, Mme Aloysia Inyumba, en qualité de Présidente du Comité directeur et de Ministre de la famille et de la participation des femmes au développement du Rwanda, a souhaité la bienvenue aux personnalités invitées et les a remerciées de participer à la Conférence.

La Conférence panafricaine n'était pas seulement une suite donnée à la Conférence de Beijing, mais devait aussi être considérée en fonction des thèmes qui préoccupaient actuellement le continent africain : il ne saurait y avoir de paix ni de développement en Afrique sans justice. Elle a exhorté les participants à souligner combien il importait de poursuivre les personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de génocide et qui se trouvaient encore en liberté de par le monde.

La Ministre, Mme Inyumba, était convaincue que les causes profondes des conflits et des guerres étaient le mauvais gouvernement et la faillite politique. Il appartenait aux Africains eux-mêmes de trouver les solutions : ils devaient prendre leur destin en mains. Les Africaines avaient le devoir de dire non à l'exploitation politique, sociale et économique dont elles pouvaient être victimes.

Elle a brièvement évoqué la tragédie vécue par les Rwandaises durant le génocide et a résumé leur situation présente. À la même occasion, elle a évoqué les difficultés nouvelles découlant du phénomène du génocide, qu'il était impératif de surmonter pour rétablir la paix et relancer le développement au Rwanda. Elle a souligné aussi que, dans le même esprit, des mesures étaient prises pour résoudre ces problèmes. Ainsi, les initiatives de paix et les activités de reconstruction étaient lancées, on procédait à une réforme du droit du mariage, du droit des successions, et des libéralités, afin de protéger les groupes vulnérables et les survivants du génocide; des interlocutrices étaient désignées dans les instances de décision, de façon que les femmes, qui représentent plus de 60 % de la population du Rwanda après le génocide, participent bien à la conception et la réalisation des activités de développement. Une loi fondamentale sur la répression des actes de génocide avait été promulguée afin de prévenir toute recrudescence de ce phénomène et d'en finir avec la mentalité d'impunité. Pour conclure, elle a exprimé le souhait que la Déclaration de Kigali serve à mieux appliquer le Plan d'action de Beijing.

Après l'allocution de bienvenue prononcée par la Ministre de la famille et de la promotion de la femme, le Président de la République rwandaise, M. Pasteur Bizimungu, a fait un discours inaugural dans lequel il a noté l'interdépendance de la paix, de l'égalité et de la parité entre les hommes et les femmes, et du développement. Il a souligné que la rupture de la paix résultait de la désorganisation politique, du désordre social et économique et des violations des droits de l'homme, alors que l'organisation politique, l'ordre social, le respect des droits de l'homme sont au contraire les conditions préalables du développement.

En outre, au Rwanda comme ailleurs en Afrique, il ne saurait exister de développement tant que les femmes seront tenues à l'écart des affaires publiques. Comme elles jouent un rôle important dans la production nationale et dans la stabilité d'un pays, elles méritent qu'on s'intéresse de plus près à leur sort, de façon à pouvoir prendre part aux décisions et au règlement des conflits.

Cependant, comme le Président Bizimungu l'a constaté lui-même, l'émancipation complète des femmes en Afrique n'était pas facile, en raison des décennies de régime colonial où elles étaient exclues de la vie collective. La Conférence devait donc présenter des idées pour la libération des femmes et proposer des moyens pour une participation réelle des femmes au développement. Le Président était d'avis que des politiques devaient être notamment formulées afin d'éliminer toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe, principalement dans les établissements d'enseignement classique et non classique. Enfin, il a souhaité aux participants tout le succès dans leurs délibérations et espérait qu'ils formuleraient des résolutions judicieuses.

- Au nom du Président Nelson Mandela, Mme Geraldine Moleketi, Ministre sud-africaine des affaires sociales et des questions de population, a félicité le Rwanda des efforts et des sacrifices qu'il avait faits pour mettre un terme au génocide et pour créer un Rwanda nouveau, reposant sur l'unité de tout le peuple, sur la volonté de relèvement et sur la justice.

Elle a évoqué les difficultés que rencontrait son propre pays dans la recherche de l'unité nationale et de la justice. Elle a analysé pour les participants les résultats obtenus par la Commission "Vérité et réconciliation", instance dont la mission était de rétablir la justice en luttant contre le racisme et autres facteurs de discorde. Une telle instance permettait de faire éclater la vérité sur la conception et la réalisation d'actes criminels inspirés par une volonté de discrimination et d'extermination.

Enfin, elle a montré les parentés qui existaient entre le Rwanda et l'Afrique du Sud, qui tous deux étaient à la recherche de moyens de régler les conflits qui déchiraient l'Afrique et elle a appelé tous les Africains à s'allier à l'Afrique du Sud pour faciliter le rétablissement de la paix dans le continent africain.

- La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Mme Nafis Sadik, a montré combien il était important de tenir une telle conférence au Rwanda au lendemain du génocide. Chacun devait concourir au rétablissement durable de la paix. Le Rwanda pouvait profiter du plan d'action qui découlerait des travaux de la Conférence pour rétablir sa cohésion sociale.

Elle a affirmé combien il était important d'accorder aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes de façon que la paix soit la paix de tous et que tous cherchent à la préserver. Elle a encore beaucoup à faire pour assurer à tous les Rwandais les conditions normales de bien-être et les moyens d'exercer tous leurs droits. Il faut également tenir

compte de la santé en matière de reproduction et de sexualité qui contribue beaucoup au bien-être social et moral et influe sur le comportement procréateur. En Afrique subsaharienne, un trop grand nombre de femmes meurent des complications d'une grossesse ou d'un accouchement et le taux de mortalité infantile est très élevé; le manque d'informations et le manque de soins sont les principales causes du mauvais état de santé des mères africaines.

La santé en matière de reproduction demeure donc une priorité incontournable.

- Le Secrétaire général adjoint de l'OUA, M. Pascal Gayama, a à son tour rappelé que 80 % des réfugiés et des personnes en situation difficile étaient des femmes ou des enfants. Il a souligné aussi que les femmes étaient un facteur de stabilité dans la vie et dans la famille, ainsi que dans la collectivité. Souvent méconnue, la contribution des femmes était pourtant fort importante.

La représentante de la Fédération chinoise des femmes a félicité le Gouvernement rwandais et les Rwandaises de l'effort qu'ils avaient entrepris en commun pour rétablir la paix et favoriser la réconciliation des Rwandais. Elle a exprimé l'appui de la Chine au Rwanda et a promis de continuer à soutenir l'action de reconstruction et de réconciliation nationales.

2.1.2 Visite des lieux du génocide à Nyanza et Ntarama

Après le génocide, les Rwandais ont entrepris de reconstruire leur pays. Leur première tâche a constitué à enterrer leurs morts dans la dignité. Afin que les atrocités qu'ils avaient vécues ne s'oublient pas dans l'oubli, 77 lieux commémoratifs du génocide ont été préservés dans le pays. Les délégations se sont rendues sur deux de ces sites au cours de la conférence.

Le mémorial de Nyanza

À cet endroit reposent 5 000 personnes, massacrées par les milices Interahamwe les 9 et 10 avril 1994, peu après le départ du contingent belge de la MINUAR qui était chargé de les protéger. Réfugiées dans les locaux de l'école technique Kicukiro, elles avaient été emmenées à cet endroit, où elles avaient été jetées dans une fosse avant d'être massacrées à coups de grenades et de machettes. Celles qui ont survécu ont poursuivi le contingent belge de la MINUAR en justice pour non-assistance à personne en danger.

Le mémorial de Ntarama

Les représentants y ont été accueillis par M. Joseph Nsengimana, Ministre rwandais de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la culture, qui a présenté ce lieu commémoratif comme l'un des plus importants du pays.

Il a rappelé que plus d'un million de personnes avaient été tuées dans le pays en l'espace de trois mois. Ce terrible événement avait été minutieusement préparé. En effet, les colonisateurs, choisissant délibérément de diviser pour régner, avaient semé la discorde au sein du peuple rwandais en faisant croire contre toute logique aux Rwandais qu'ils n'étaient ni égaux ni semblables. Ils avaient paré certains d'entre eux de toutes les qualités et suscité un complexe d'infériorité chez les autres. Les conflits qui s'étaient répétés depuis 1959 n'étaient rien d'autre que la conséquence logique de cet état d'esprit.

Le Ministre a ensuite parlé aux visiteurs des événements qui avaient eu lieu à Bugesera, où vivaient depuis 1959 des personnes déplacées de toutes les régions du pays, qui avaient été la cible de l'hostilité collective chaque fois que le pays avait été en proie à des troubles politiques, en 1963, 1966 et 1973 et, surtout, lors des horribles événements de 1994.

À lui seul, le village de Ntarama avait été le théâtre, le 15 avril 1994, dans une petite église de campagne, du massacre de plus de 5 000 personnes, dont beaucoup de femmes et d'enfants.

Le Ministre a également évoqué la décision prise par le Gouvernement de se servir systématiquement des monuments commémoratifs du génocide pour faciliter la convalescence culturelle du pays. Il a conclu en invitant ses hôtes à visiter le mémorial, qui serait préservé aussi longtemps que possible, afin que le passé ne tombe pas dans l'oubli.

Après que plusieurs chefs de délégation eurent déposé des gerbes de fleurs sur la fosse commune, une survivante du massacre de Ntarama a fait un témoignage bouleversant : "C'était le 8 avril 1994 au matin. Des hommes étaient partis dans les collines et dans les marais pour organiser la résistance, les femmes et les enfants étaient allés se réfugier à Ntarama, où ils s'étaient entassés dans la petite église, la cour de l'église et la sacristie. J'étais dans l'église lorsqu'on a annoncé dehors : 'Que les Bahutus et les Batutsis se mettent en rangs séparés et viennent ici avec leur carte d'identité à la main'. Cet ordre exécuté, les miliciens ont alors commencé leur sale travail : avec leurs marteaux, ils ont assommé les gens. J'ai fait la morte et les cadavres se sont empilés sur moi, ce qui m'a sauvée. Ceux qui étaient dehors à ce moment-là se sont réfugiés dans les marais, où ils se sont cachés dans les papyrus. Je ne pouvais pas les rejoindre car mon bébé pouvait se mettre à pleurer.

Je suis sortie de l'église et suis allée me cacher tout près de là dans un buisson. Le lendemain, six véhicules ont débarqué des soldats de la garde présidentielle venus de Kigali. Ils ont ratissé systématiquement les environs et les massacres ont atteint leur apogée le 30 avril 1994. Lorsque j'ai été découverte dans ma cachette, j'ai prétendu être hutue mais les miliciens m'ont rétorqué que les Hutus étaient avec eux sur le front. Ils m'ont asséné des coups de machette sur tout le corps puis se sont rués sur d'autres personnes pour les tuer. Ils m'ont tenue pour morte et c'est ainsi que j'ai pu être sauvée une nouvelle fois. Les atrocités dont nous avons été témoins dépassent l'entendement. C'est le 11 mai 1994 exactement que nos libérateurs nous ont fait sortir des marais, où j'avais réussi à rejoindre plusieurs personnes."

2.1.3 Inauguration officielle du village de la paix "Nelson Mandela" à Ntarama

Les délégations se sont ensuite rendues au village de la paix "Nelson Mandela". Les habitants de la commune de Kanzenze les ont accueillies en dansant des danses traditionnelles puis Mme Immaculée Mugabo, une responsable de l'ASOFERWA qui avait organisé la construction du village, a présenté le programme de la visite.

Le maire de la commune de Kanzenze a ensuite pris la parole pour accueillir les représentants et remercier tous ceux qui avaient contribué financièrement à la construction du village, dont il a souligné l'importance puisqu'il permettait à des veuves, à des orphelins et à d'autres survivants du génocide de s'y réfugier. Il a demandé aux représentants de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour aider les villageois et à ceux-ci de n'épargner aucun effort pour accomplir les souhaits des défunts.

Prenant ensuite la parole, Mme Jeannette Kagame, Présidente de l'association ASOFERWA, a présenté le village et expliqué qu'il portait le nom de Nelson Mandela parce que celui-ci avait lutté et souffert pour la paix.

Le village comprenait non seulement des maisons mais aussi un centre de distribution de vivres, un dispensaire et des écoles. Mme Kagame a remercié tous ceux qui avaient contribué financièrement à sa construction, notamment le Gouvernement chinois, l'OMS et l'UNESCO, puis a conclu en déclarant le village de la paix "Nelson Mandela" officiellement inauguré.

Mme Francine Fournier, qui représentait le Directeur général de l'UNESCO, a rendu hommage aux Rwandaises qui n'attendaient pas qu'on leur vienne en aide pour agir, les félicitant d'avoir eu le courage de travailler dans des conditions aussi pénibles.

Mme Béatrice Umubyeyi, Présidente de l'association Pro-Femmes/TWESE HAMWE, a remercié, au nom de toutes les Rwandaises, le Directeur général de l'UNESCO du prix que celle-ci avait décerné aux organisations de promotion de la femme au Rwanda Pro-Femmes et TWESE HAMWE car il encourageait vivement les Rwandaises à continuer à témoigner des atrocités dont leurs frères et soeurs avaient été victimes.

Ce qui s'était produit au Rwanda, a-t-elle ajouté, pouvait se produire dans de nombreux points chauds de l'Afrique si l'on ne prenait pas les mesures voulues à temps. On ne pouvait donc que se féliciter que le prix de la tolérance ait été décerné au village. Mme Umubyeyi a conclu en remerciant à nouveau Mme Fournier et le Directeur général de l'UNESCO.

Le discours de clôture a été prononcé par Mme Géraldine Fraser-Moleketi, qui a donné lecture d'un message du Président Nelson Mandela, dans lequel celui-ci déclarait qu'il partageait la douleur des Rwandais et que "ses 27 années d'emprisonnement n'étaient rien en comparaison du martyr rwandais".

Le Président Nelson Mandela souhaitait que le village qui portait son nom soit un gage d'unité et qu'à l'avenir les diversités culturelles servent non plus à diviser mais à rassembler. Le village, qui symbolisait l'unité, devait permettre de commencer à reconstruire, à assurer la liberté de mouvement et à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des enfants. Il devait contribuer à panser les blessures et à rétablir, par l'exemple qu'il donnait, une justice sociale telle que chacun puisse briser le cercle vicieux de la violence.

2.1.4 Représentation culturelle

La première journée de la visite s'est terminée le soir par une manifestation culturelle qui était intitulée "Le temps de la paix" et placée sous le patronage de Mme Séraphine Bizimungu, épouse du Président rwandais.

Dans son allocution, elle a dit quel honneur c'était pour elle d'accueillir les participants à la conférence et les a remerciés d'être venus dans le "Pays des mille collines".

Mme Bizimungu a fait observer que les problèmes relatifs à la paix, à l'égalité entre les sexes et au développement concernaient la société tout entière. Pour que les femmes contribuent à les résoudre, il fallait qu'elles reçoivent une formation et une éducation et aient accès à tout ce qui était susceptible de dynamiser les secteurs d'activité de la santé, de la protection de l'environnement, de la science et de la technique et de la recherche de la paix, et de favoriser la formulation de politiques judicieuses, qui faisaient gravement défaut dans les pays en voie de développement, alors qu'elles étaient la condition de leur indépendance et de leur autonomie.

Mme Bizimungu voyait dans la femme l'épouse, la mère, l'éducatrice et la gardienne de valeurs proprement africaines; elle était donc au coeur même de l'oeuvre de la paix et du développement, non seulement chez elle mais aussi dans le milieu local et à l'échelle internationale. Il fallait souligner l'importance de la culture lorsqu'il s'agissait de favoriser la paix, l'égalité et le développement.

Des troupes de comédiens venues de plusieurs régions du pays et représentatives des diverses classes de la population ont ensuite animé la soirée culturelle. Les thèmes de la conférence ont été rappelés et développés dans plusieurs chansons et des danses typiques de plusieurs régions du pays. Lorsque le moment de la dernière chanson "Afrique, liberté" est venu, toute l'assistance s'est levée pour danser, montrant ainsi sa confiance et son espoir dans l'avenir.

2.2 2 mars 1997

Mme Aloysia Inyumba, Ministre rwandaise de la famille et de la participation des femmes au développement, a présidé la séance. Les invités ont d'abord pris la parole, puis les divers thèmes ont été abordés avant d'être débattus en groupe.

2.2.1 Allocutions des invités d'honneur

Mme Ellen Johnson Sirleaf, Secrétaire générale du PNUD pour l'Afrique, a souhaité la bienvenue à tous au nom de la paix et en mémoire des personnalités et de tous ceux qui ont disparu au cours du génocide. Elle a également fait l'éloge des Rwandais et des Rwandaises, notamment, qui se sont employés à la reconstruction de leur pays et à favoriser le rétablissement de la paix civile.

Elle a également déclaré que le Rwanda avait beaucoup à faire encore avant d'élucider entièrement les causes profondes du génocide, de façon à pouvoir éliminer tous les facteurs qui compromettaient la paix civile; il ne pouvait se borner à déplorer le passé.

Les femmes avaient désormais la possibilité de susciter des changements profonds dans le pays; elles pouvaient exercer une influence bénéfique sur les équipes dirigeantes et agir ainsi dans le sens du progrès social. Elles devaient être présentes à tous les échelons de la prise de décisions.

Selon elle, la conférence donnait au Rwanda l'occasion de concrétiser les recommandations formulées à Beijing et elle espérait qu'il en naîtrait un plan d'action susceptible de renforcer la mise en oeuvre du Plan d'action de Beijing.

Dans son allocution, Mme Speciosa Kazibwe, Vice-Présidente ougandaise, a souligné que l'Afrique tout entière souffrait d'un syndrome d'enfermement. Elle a évoqué l'image d'animaux derrière des barreaux, privés de nourriture et contraints de s'entredévorer. Aussi, si l'Afrique ne s'acharnait pas à résoudre les problèmes de la faim, de la pauvreté, du sous-équipement, du manque d'information et de communications, son sort rappellerait de plus en plus celui d'animaux en captivité.

L'Afrique étant un continent jeune, il importait de faire participer les jeunes à sa construction. En l'occurrence, la conduite avisée des affaires publiques et une démocratie participative s'imposaient et la culture était amenée à jouer un rôle important dans cette entreprise.

Elle a appelé les femmes à secouer leur joug, car personne ne le ferait à leur place. Elles ne devaient pas mendier le droit de s'associer aux projets-programmes ou d'en faire partie intégrante, mais exiger d'y collaborer sur un pied d'égalité avec les hommes. Dans cette optique, il fallait prendre diverses initiatives et les femmes devaient ouvrir des marchés, intégrer les techniques nouvelles et échanger les données d'expérience relatives au renforcement de leurs capacités et à leur participation effective à toutes les phases du développement.

Seules les femmes pouvaient assurer leur libération. La participation des femmes aux décisions était une question de rapport de forces; la discrimination positive ne saurait suffire.

Les femmes méritaient de participer aux instances de décision car elles avaient des contributions originales à apporter et obtenaient des résultats concrets dans leur village. Il fallait à la fois comprendre les problèmes dans leur dimension mondiale et agir concrètement à l'échelon local. Les femmes devaient être les agents du changement. En Ouganda, actuellement, les femmes détenaient à peu près 30 % du pouvoir.

Mme Mary Robinson, Présidente irlandaise, premier chef d'État à s'être rendu au Rwanda peu de temps après le génocide, a pris ensuite la parole. Elle a exprimé sa joie de pouvoir prendre part à la conférence qui, selon elle, était particulièrement importante en ce sens qu'elle fournissait au Rwanda l'occasion d'analyser, de concert avec d'autres pays, les problèmes de l'après-génocide et de renforcer le rôle joué par les femmes dans la reconstruction du pays et le rétablissement de la paix. Elle a souligné que de l'issue du conflit dépendait la prévention de la discrimination et de l'oppression de certains groupes sociaux.

Elle a relevé le paradoxe de l'attention prêtée par la communauté internationale à la violation des droits de l'homme, d'une part, et son incapacité à agir en conséquence, d'autre part. Elle a donc souligné que des actions élémentaires telles que celles menées par Pro-Femmes/TWESE HAMWE étaient essentielles.

Elle a dénoncé la pauvreté comme le principal problème et l'obstacle majeur au développement. Il s'avérait donc nécessaire de renforcer les actions sociales dans ce domaine. Les activités socioéconomiques du pays devaient être intégrées aux structures sous-régionales et régionales.

Il fallait élargir la coopération, de façon à favoriser les échanges des produits et de l'information auxquels participeraient activement les femmes. À cette fin, il importait de sensibiliser et de mobiliser les femmes.

L'émancipation effective des femmes était un des moyens de faciliter le rétablissement de la paix civile. Les femmes ne devaient pas se contenter d'une présence symbolique, mais au contraire chercher à animer tous les secteurs du développement du pays.

Il fallait lutter pour que suffisamment de femmes fassent partie des instances dirigeantes. Les femmes devaient intervenir dans le débat public, et la question de la parité entre les sexes était bien une question politique. La conduite des affaires publiques par les femmes se distinguait de celle menée par les hommes, en ce sens qu'elle faisait appel à des structures plus larges, à une plus grande participation de tous et était mieux à même de répondre aux besoins de chacun.

À cette fin, il fallait que les femmes aient confiance en elles. Elles pouvaient changer le cours des choses et les quatre dernières années du siècle offraient plus d'occasions à saisir que toutes les précédentes.

2.2.2 Exposés des orateurs

2.2.2.1 Premier thème : arrière-plan historique

A. Faits marquants de l'histoire du Rwanda

Ce thème a été abordé par M. Gamaliel Nbonimana, professeur à l'Université nationale du Rwanda. Au cours de sa présentation, il a expliqué que depuis novembre 1959 le Rwanda avait été le théâtre de tortures, de massacres et de l'exil des Tutsis; le point culminant de l'horreur ayant été atteint lors du génocide du 6 avril au 4 juillet 1994 qui avait entraîné la mort de plus d'un million de Rwandais.

Un certain nombre d'observateurs expliquaient cette tragédie en la replaçant dans la série des phases successives du peuplement du Rwanda et en supposant l'existence de différences biologiques ou même physiologiques entre Hutus et Tutsis. Les premiers auraient subi durant plus de quatre siècles la domination des seconds considérés comme des envahisseurs. Cette présentation des choses, qui consiste à relier directement le génocide de 1994 à ce qui a précédé la colonisation n'est qu'une falsification de l'histoire.

La monarchie précoloniale était une fédération de plusieurs royaumes autonomes. Ses caractéristiques étaient l'unité nationale, la concorde civile et la diversité administrative. Le peuple rwandais était alors composé de Bahutus, de Batutsis et de Batwas parlant une même langue, vénérant un même Dieu et occupant un même territoire. Le tissu social était fait de lignages et de clans diversement imbriqués. Il est capital de souligner que certains membres de ces trois classes sociales appartenaient à un même clan. Sans méconnaître certaines particularités et contradictions telles que les rivalités dynastiques ou les conflits et intrigues interclaniques, les relations entre Bahutus, Batutsis et Batwas étaient réglées par des liens de solidarité.

L'intervenant a tout particulièrement souligné que les femmes jouaient un rôle important dans la direction du pays étant donné que le pouvoir était bicéphale. Tout comme les hommes, les femmes avaient participé aux guerres de conquête et aux campagnes de libération. Elles constituaient le fondement de la cohésion et de l'unité entre les diverses classes sociales, par le biais des mariages ou des associations clandestines.

Mais la période coloniale a bouleversé les relations sociales existant au sein de la population rwandaise et créé de toutes pièces une hiérarchie ethnique qui allait avoir des conséquences dramatiques sur l'avenir du pays. Cette période était caractérisée par diverses formes de discrimination ainsi que par des injustices sociales et politiques.

Ainsi, les cartes d'identité obligatoires devaient porter la mention "Hutu", "Tutsi" ou "Twa", le critère étant l'importance du cheptel possédé. Un(e) Muhutu pouvait avoir un Mututsi comme père et des enfants d'un même père pouvaient appartenir à différents groupes "ethniques".

En outre, l'idéologie dominante véhiculée par l'enseignement qui faisait des Batutsis des êtres supérieurs aux Bahutus avaient alors commencé à prendre racine. Il fallait noter que les colons belges avaient ouvert des écoles destinées aux enfants des chefs batutsis, tandis que les Bahutus n'étaient admis que dans des séminaires. Cette discrimination s'étendait à l'emploi. Les réformes administratives sur lesquelles reposait l'exclusion des Bahutus de l'administration du pays avaient alors été mises à exécution. Cette période était également marquée par une discrimination à l'égard des femmes en matière d'instruction et de services publics.

Le changement d'attitude des colons qui plus tard allaient prendre le parti des Bahutus pour faire face au mouvement nationaliste naissant issu de l'élite tutsie constituait un exemple de la politique coloniale consistant à diviser pour régner. Peu de temps après, en 1958-1959, des antagonismes portant sur des questions ethniques éclatèrent. Les massacres de 1959 avaient contraint nombre de Batutsis à s'exiler.

En 1962, le pays recouvrait son indépendance sous la férule du MRD-Parmehutu (Mouvement républicain et démocratique), qui était fortement porté à une logique de discrimination. Durant toutes les années qui suivirent, d'autres massacres de Batutsis furent perpétrés et l'on procéda à l'élimination physique des opposants internes. Cette purge massive a privé le pays de dirigeants politiques éclairés et expérimentés. Dès le début de 1973, de nouveaux massacres, des pillages et des incendies criminels prenaient pour cibles les Batutsis. Sous le régime de Habyarimana (1973-1994), le fossé qui séparait les Batutsis des Bahutus n'a cessé de se creuser, en raison de la prétendue politique d'équilibre ethnique et régional appliquée notamment dans les établissements scolaires et dans les services publics. Les deux premières républiques avaient propagé une mentalité faite de haine entre les divers composants de la société rwandaise.

Les causes profondes du génocide étaient donc autant politiques, sociales, qu'économiques ou culturelles. D'un point de vue culturel, le déracinement remontait aux premiers contacts avec une nouvelle culture véhiculée par la religion chrétienne.

L'Église avait éliminé toutes les coutumes, dont les interdits sociaux et les tabous, entraînant une perte du sens de valeurs telles que la crainte de la malédiction, la solidarité et le respect de la vie humaine. Il en est sorti une société privée de toute référence axiologique, une société en état d'anomie. En outre, le régime du MRND (Mouvement républicain national pour le développement et la démocratie), régime où l'État se confondait avec le parti unique, avait entraîné tous les Rwandais, hommes et femmes, dans l'obscurantisme, la médiocrité et l'ignorance. C'est dans ce contexte que le génocide a éclaté.

La situation historique ainsi analysée permet de montrer que la prétendue haine atavique entre Bahutus et Batutsis n'a pas de valeur explicative, et qu'il faut au contraire souligner les effets de la colonisation et de la discrimination qu'elle a engendrée sur l'évolution sociale et politique du pays. Une idéologie fondée sur les facteurs de division et sur la haine a été imposée aux Rwandais de 1990 à 1994, pour culminer avec le génocide et les massacres actuels.

Le peuple rwandais espérait encore retrouver son unité dans la mesure où il pouvait compter sur la coopération internationale pour régler certains des nombreux problèmes auxquels le pays devait faire face. Enfin, tous les Rwandais devaient assumer leur histoire avec courage, de façon à échapper au carcan Hutu-Tutsi et profiter ensemble des lumières de la civilisation moderne.

B. Quelques aspects essentiels de l'histoire de l'Afrique

M. Tajudeen Abdul-Raheen, Président du Mouvement panafricain, a fait un exposé sur l'histoire des conflits africains. Il a d'abord fait observer que l'histoire africaine était complexe mais pouvait être divisée de manière schématique en trois grandes périodes : précoloniale, coloniale et postcoloniale.

Il a souligné que, si l'Afrique voulait régler les nombreux problèmes qu'elle connaît aujourd'hui, il fallait qu'elle se penche de plus près sur sa propre histoire. Il a mis en garde contre la tentation de glorifier le passé et de ne pas reconnaître qu'avant la colonisation des contradictions existaient dans les sociétés africaines. Certes, la colonisation a exacerbé les contradictions et les injustices et les a exploitées pour servir ses propres intérêts.

L'esclavage et le commerce des esclaves ont été la première et plus grande catastrophe qu'ait connue le continent africain. Par la suite, la colonisation a posé d'autres problèmes, parmi lesquels l'établissement de frontières artificielles ne tenant pas compte des cultures, des traditions, des langues ou des besoins de l'Afrique, l'imposition de langues étrangères qui divisent encore aujourd'hui les Africains en anglophones et francophones, l'imposition d'une domination étrangère (les éléments les moins patriotes de la société étant utilisés pour asservir le reste de la population) et l'aliénation culturelle de l'élite africaine qui devait occuper le pouvoir dans les pays nouvellement indépendants.

Plusieurs pays africains comme le Kenya, l'Algérie et le Cameroun ont dû se battre pour leur libération et l'indépendance a été en général précédée par l'emploi de la force par les patriotes africains. L'indépendance a été acquise par une série de combats violents, de souffrances, d'aliénation culturelle et de manipulation des nouveaux États par les puissances coloniales dans le but de perpétuer la domination étrangère. La structure du pouvoir et les relations économiques entre les nouveaux États et les anciennes puissances coloniales restaient inchangées même si l'élite africaine cultivée était maintenant au pouvoir.

Dans un grand nombre de pays, des nationalistes radicaux étaient parvenus à prendre le pouvoir, comme au Ghana, en Algérie et au Mali, mais des coups d'État militaires ont réinstallé au pouvoir des forces néocolonialistes.

Ensuite est venue la période de la guerre froide et les pays soi-disant non alignés ont rejoint l'un ou l'autre des deux blocs afin d'assurer leur protection. Au lieu de devenir pro-africains, les pays d'Afrique sont devenus soit pro-occidentaux ou se sont prononcés pour le bloc de l'Est.

Force est de constater que les Africains acceptent la présence de dictateurs et de personnes soupçonnées de génocide alors même qu'ils sont rejetés par la population, qu'ils négocient avec eux et acceptent même leur présence au gouvernement pour avoir la paix. Les conséquences de la colonisation se font encore sentir. Pour aller de l'Afrique de l'Est vers l'Afrique de l'Ouest, il faut souvent passer par l'Europe. Nous, Africains, continuons de nous déchirer et de nous diviser alors que les autres pays se rassemblent pour constituer des marchés plus vastes.

Comme tous les autres pays africains, le Rwanda s'est retrouvé pris dans la lutte entre les superpuissances. On a souvent dit de ce pays qu'il était un havre de paix et de stabilité grâce à l'appui offert par ses protecteurs. Or, de 1959 jusqu'au génocide de 1994, la lutte menée par le peuple rwandais pour prendre en main son destin a été marquée par la violence. On s'est servi d'une anthropologie raciste et coloniale pour détourner l'attention de la juste cause du peuple rwandais. Aujourd'hui les problèmes sont posés en termes de majorité et de minorité ethnique et non en termes de légitimité. La politique de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain, défendue par l'OUA, a été exploitée pour perpétuer les dictatures et à cet égard, le Rwanda n'a pas fait exception. Le régime dictatorial rwandais ne pouvait que s'effondrer dans une effusion de sang.

C. Leçons à tirer du Rwanda

L'histoire des conflits africains en général et de la lutte pour la libération du Rwanda en particulier, offre un certain nombre de leçons :

1. Aucune force ne peut s'opposer longtemps à la volonté d'un peuple qui se bat pour une cause juste;
2. Pour obtenir des résultats, il faut se dévouer entièrement à la cause que l'on défend;
3. Lors de situations de crise, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies doivent intervenir de manière appropriée et au bon moment;
4. Il importe de trouver des solutions africaines aux problèmes africains et l'OUA doit agir avec plus de détermination pour écarter les dangers qui menacent la vie des Africains;
5. Les pays doivent opter pour une diplomatie populaire – ou la consolider si elle est déjà en place – afin d'aider les autres pays africains dans le besoin;
6. Les responsables de génocide doivent être jugés et punis dans les plus brefs délais pour permettre au pays d'aller de l'avant.

À la suite de cet exposé, les participants ont débattu de l'importance de la réconciliation dans les situations de crise. Il est parfois indispensable, dans l'intérêt du pays, de se réconcilier et de collaborer avec ses anciens ennemis.

Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

1. La justice doit être rendue et les responsables de génocide et autres crimes de guerre doivent être jugés;
2. L'OUA et la communauté internationale doivent intervenir en temps voulu pour sauver des vies humaines;
3. Il importe de trouver les moyens de permettre aux peuples et aux parties en conflit de vivre en paix. Il importe que les parties parviennent à un compromis qui ne fasse ni gagnant ni perdant et facilite la réconciliation nationale, en permettant aux habitants de reconstruire la vie collective.

2.2.2.2 Thème 2 : Les femmes, la paix et le développement : facteurs indispensables du progrès

Ce thème a été traité par Mme Winnie Byanyima, membre du Parlement ougandais, et Mme Elisabeth Kharono, Coordonnatrice de l'Initiative sous-régionale de l'Afrique de l'Est pour la promotion de la femme, basée à Kampala (Ouganda). On trouvera ci-après un résumé des principaux points de leurs exposés.

S'agissant de la définition de la paix et du développement et de leur interaction, les intervenantes ont fait observer qu'il n'était pas suffisant de condamner en bloc toutes les formes de violence sans faire de distinction entre les oppresseurs et les opprimés et en passant sous silence la violence structurelle. En fait, dans certains pays africains, comme au Rwanda avant le génocide, la paix est imposée. Intimidée, humiliée, corrompue et impuissante, la population vit dans la crainte. Plusieurs dictateurs africains font régner une paix factice en opprimant la population, en l'affamant et en lui faisant subir toutes sortes de souffrances. La population est tenue à l'écart des moyens de production et du processus de décision, empêchée de prendre en mains son destin. Toutefois, dans la mesure où la sécurité n'est pas menacée, les dirigeants politiques ont en général d'autres priorités que le développement, qui est pourtant indispensable pour combattre la violence structurelle.

On ne peut véritablement parler de paix que lorsque l'égalité économique et sociale est garantie, que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont respectés et que la protection de l'environnement est assurée.

La paix doit régner à tous les niveaux : entre individus, familles, communautés et nations. En général, les conflits naissent de la lutte pour le pouvoir, pour la domination idéologique et physique et pour le contrôle des ressources, que ce soit au niveau familial, lorsque la femme est soumise à l'autorité du mari, aux niveaux communautaire ou national, lorsqu'un groupe domine un autre, ou entre États et grandes puissances.

Les conflits et les guerres ont ceci de particulier qu'ils frappent plus durement les femmes et les enfants. Lors des conflits, des personnes sont tuées, des vies sont brisées, l'accès aux services sociaux de base est interrompu, les rares ressources financières, matérielles et humaines disponibles sont mises au service de la violence mortelle et de la destruction,

les filles et les femmes sont souvent violées, torturées et maltraitées, les enfants sont abandonnés, etc. Dans ce chaos, les femmes sont souvent celles qui soutiennent, qui réconfortent et qui soulagent les souffrances physiques et morales pour préserver la dignité humaine et rétablir la cohésion de la société.

S'agissant des femmes et du développement, les intervenantes ont souligné l'influence de la culture patriarcale et de l'idéologie belliciste et ont déploré la paupérisation des femmes africaines. Les solutions prisées jusqu'à présent n'ont fait qu'exclure les femmes sans que l'on tienne bien toujours compte de la qualité de vie. La pauvreté entrave tous les efforts en faveur de la démocratie, de la justice sociale et du développement. Elle constitue en outre un obstacle à la paix et à l'égalité entre les sexes.

Les Africains ont le devoir de trouver des solutions pour leur continent. De toute évidence, il existe dans toutes les sociétés africaines des méthodes et pratiques traditionnelles de prévention et de règlement des conflits. Il importe de les étudier et d'en tenir compte dans les actions d'éducation en faveur de la paix. En outre, il importe d'accorder une attention particulière aux problèmes des femmes afin de ne pas les marginaliser davantage.

Les femmes doivent jouer un rôle majeur en condamnant la violence et la destruction et en protégeant la vie. De fait, les femmes sont celles qui donnent la vie, élèvent les enfants et prennent soin des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapés).

Grâce à leurs activités productives, les femmes font vivre leur famille et leur communauté. Elles peuvent apporter une contribution précieuse à la société en défendant la paix, la réconciliation et la coexistence pacifique et en condamnant la guerre et la violence. Elles incarnent des valeurs et des qualités comme la compassion, la sensibilité, l'ouverture à autrui, la non-violence, la tolérance, le courage, le pardon, etc.

2.2.2.3 Thème 3 : Promotion d'une volonté de paix par l'action collective

Ce thème a été traité par M. Pascal Gayama, Secrétaire général adjoint de l'OUA et Mme Jacqueline Adhiambo Oduol, professeur à l'Université américaine de Nairobi.

M. Gayama a annoncé la création d'un comité de femmes en faveur de la paix, précisant que l'OUA avait déjà informé les gouvernements de cette décision et attendait que ceux-ci nomment leurs représentantes. Il s'est demandé s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser les moyens existants pour promouvoir la paix plutôt que de mettre en place des structures parallèles qui ne permettraient pas forcément de régler les problèmes pour lesquels elles auraient été créées.

Mme Oduol a déclaré que les mécanismes et initiatives de paix, qu'ils soient conçus par des hommes ou des femmes, ne pourraient pas donner les résultats escomptés et faire évoluer la situation tant que prévaudrait une mentalité de violence et de haine, et que les principaux acteurs – gouvernements et société civile, secteur privé, communauté internationale et médias – devaient incarner une vision commune de l'oeuvre de paix. Les divers partenaires

nationaux et internationaux doivent adopter des politiques claires, dégager des ressources suffisantes et mettre en place les moyens institutionnels nécessaires pour appliquer ces principes. De cette façon, les femmes pourront participer à égalité avec les hommes à la détermination des priorités en matière de développement et de promotion de la paix. Il appartient également aux divers partenaires de se servir de leurs pouvoirs respectifs pour appliquer concrètement les recommandations formulées dans le programme d'action sur les femmes et la paix et les politiques et déclarations internationales afin de propager un esprit de paix.

Jusqu'à présent, les femmes ne se sont pas beaucoup intéressées aux moyens qui s'offrent à elles d'exercer une influence sur la vie politique. Elles travaillent souvent sans objectif clair alors qu'elles auraient tout intérêt à analyser les forces de leurs opposants, comme les chefs de guerre le faisaient autrefois, en se fixant des objectifs précis et en mobilisant en conséquence les moyens nécessaires.

Il appartient également aux divers groupes de la société de mettre en pratique le principe de l'égalité entre les sexes en prenant notamment des mesures correctives pour donner plus de pouvoir aux femmes et les rendre plus autonomes.

Il faut que les femmes soient plus présentes dans les équipes dirigeantes afin d'exercer une influence sur la vie et la culture politiques et la façon même dont sont prises les décisions. Il importe aussi qu'elles soient représentées dans les organes de prévention des conflits. Elles doivent définir les moyens d'agir sur le pouvoir mais aussi la manière d'exercer le pouvoir en tant que femmes. L'intervenante a proposé plusieurs mesures concernant les gouvernements, la société civile, le secteur privé, la communauté internationale et les médias.

2.2.3 Ateliers

Quatre ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants :

- 1) Justice et culture de paix;
- 2) Santé de l'économie et paix durable;
- 3) Partenariat pour la paix, l'égalité entre les sexes et le développement;
- 4) Renforcement de l'action des femmes en faveur de la paix.

2.2.3.1 Groupe 1 : Justice et culture de paix

Cet atelier avait pour objectif de mettre en évidence le fait que la violence n'est jamais la solution et ne peut répondre à des intérêts réels ou imaginaires et qu'une culture de paix doit se fonder sur la justice et sur la tolérance.

L'éducation et l'information sont essentielles à l'instauration d'une culture de paix et à sa consolidation. Jusqu'à présent, on a beaucoup parlé des

conséquences des conflits, mais pas de leurs causes profondes. Ces causes sont notamment les injustices sociales, la partialité politique, la répartition inéquitable des ressources, les violations des droits fondamentaux. Les droits juridiques, politiques, sociaux et économiques des femmes doivent être reconnus. Pour faire évoluer la situation, les Africains doivent instaurer une culture de paix où les droits fondamentaux, et ceux des femmes en particulier, sont pleinement respectés, une culture qui soit aussi une culture de tolérance et de compassion.

Le Groupe 1 a formulé les recommandations suivantes :

- Suppression des lois discriminatoires;
- Élaboration de lois favorisant l'égalité entre les sexes;
- Coopération entre les ministères de la justice des pays africains;
- Participation des femmes à la réforme de la législation;
- Examen et renforcement des mécanismes juridiques existants, comme le Tribunal international pour le Rwanda;
- Élaboration d'un accord mondial sur l'extradition des personnes accusées de crimes contre l'humanité afin qu'aucun pays ne devienne leur havre de paix.

2.2.3.2 Groupe 2 : Santé de l'économie et paix durable

Le Groupe 2 a débattu de la question du fardeau de la dette qui pèse sur les pays africains et qui est notamment le résultat de politiques inopportunes importées de l'étranger et de la vente massive d'armes. L'annulation de la dette permettrait aux pays africains de relancer leur économie.

Les ressources ainsi dégagées serviraient à financer des programmes pour les pauvres et les femmes. Dans le cas du Rwanda, la dette devrait tout simplement être annulée. Le Groupe 2 a formulé les recommandations suivantes :

- Accès au crédit :

Il faudrait mettre en place des politiques et stratégies visant à offrir des microcrédits et des services qui permettraient d'organiser des activités de formation, de procéder à des transferts de technologie et de réaliser des études de marché. Il faudrait encourager la mobilisation des ressources au moyen de mécanismes d'épargne et de crédit.

- Accès à la propriété :

Il faudrait mettre en place des politiques et stratégies qui favoriseraient la participation des femmes à l'économie. À cet effet, il faudrait leur offrir la possibilité de sortir du secteur non structuré et d'avoir accès aux grandes entreprises. Les gouvernements devraient élaborer des mécanismes de

renforcement de la présence des femmes dans les entreprises publiques ou privées, par le biais de privatisations ou d'autres moyens.

– Accès à la terre :

Les pays devraient procéder à des réformes foncières afin que les femmes aient accès à la propriété. Dans des pays comme le Rwanda, l'exploitation collective des terres permettrait de faciliter le retour et la réinsertion des réfugiés. Dans les pays qui sortent d'un conflit, toutes les terres devraient être déminées.

– Aide publique au développement (APD) :

La diminution de l'APD et l'annonce de la suppression des clauses avantageuses prévues par la Convention de Lomé en faveur des pays les moins avancés suscitent les plus vives inquiétudes. Les partenaires de l'Afrique devraient continuer de leur accorder une aide financière, principalement destinée aux femmes. L'APD devrait être maintenue.

– Coopération régionale :

Les gouvernements devraient étudier la possibilité d'adopter des mesures visant à lever les obstacles qui empêchent les femmes de participer à l'activité économique.

– Information et communication :

Il faudrait mettre en place des politiques et stratégies visant à soutenir les réseaux qui favorisent les échanges d'informations entre les femmes et notamment des stratégies permettant aux femmes d'apprendre à se servir des nouvelles technologies.

– Intégration de la question de la sexospécificité :

Les pays devraient recueillir des données détaillées et ventilées par sexe afin de faciliter l'élaboration de politiques d'intégration de la question de la sexospécificité dans tous les domaines.

– Sanctions contre le Burundi :

Les participants ont proposé qu'une mission composée de femmes éminentes se rende au Burundi pour étudier les effets de l'embargo sur l'économie et les activités des femmes. Cette mission présenterait des recommandations aux chefs d'État et de gouvernement des pays africains.

2.2.3.3 Groupe 3 : Partenariat pour la paix, l'égalité entre les sexes et le développement

Le Groupe 3 s'est notamment penché sur le mécanisme de l'OUA en faveur des femmes, le Comité de femmes africaines pour la paix, qui, une fois opérationnel, permettra aux femmes de donner leurs vues sur la prévention et le règlement pacifique des conflits.

Il faudrait que les organisations et les institutions qui oeuvrent en faveur des femmes collaborent pour éviter la dispersion des efforts et des rivalités inutiles et encourager le travail d'équipe. Cette collaboration se ferait d'abord au niveau local (associations rurales de femmes, jeunes, ONG locales et nationales) puis aux niveaux régional et international.

Le Groupe 3 a estimé qu'il faudrait :

- Renforcer la collaboration à tous les niveaux de la vie politique et administrative;
- Intensifier les échanges d'information et mobiliser l'intérêt des médias pour les initiatives en faveur de la paix, de l'égalité entre les sexes et du développement;
- Sensibiliser davantage les hommes comme les femmes à la défense d'une culture de paix et à la protection des droits fondamentaux;
- Mettre sur pied, à Kigali, une structure opérationnelle de suivi de l'application du plan d'action et de mobilisation des ressources;
- Définir des objectifs communs aux femmes et faire en sorte que les institutions régionales et internationales se servent de l'expérience de certaines Africaines pour en faire bénéficier les autres;
- Regrouper les mécanismes existants afin qu'ils jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration des programmes;
- Accroître la liberté du commerce et la liberté de mouvement des femmes dans les zones de conflit et les zones frontalières;
- Encourager les familles, y compris les enfants, et les communautés à s'entraider;
- Améliorer la participation des femmes au règlement des différends;
- Encourager les femmes qui ont l'expérience des conflits à militer en faveur de la paix;
- Convaincre les donateurs et les organisations internationales de favoriser les échanges et la participation d'experts africains;
- Créer une banque de données sur les institutions existantes et leurs domaines d'activité.

2.2.3.4 Groupe 4 : Renforcement de l'action des femmes en faveur de la paix

Le Groupe 4 a examiné l'expérience acquise par les mouvements pacifiques de différents pays comme la Somalie, le Libéria, la Sierra Leone, le Burundi et le Rwanda. Les associations féminines en faveur de la paix ont fait preuve d'un courage exceptionnel dans la lutte pour mettre fin aux conflits armés. Leur action devrait être une inspiration pour les pays menacés par des conflits.

La Fédération des associations pacifiques de femmes, qui vient d'être créée, devrait s'inspirer des efforts entrepris dans différents pays africains dans le cadre du processus de paix.

Le Groupe 4 a estimé qu'il faudrait :

- Donner davantage de publicité aux initiatives des femmes en faveur de la paix et en accroître l'efficacité. Pour ce faire, on créera une Fédération de toutes les associations pacifiques de femmes africaines. On favorisera l'échange d'informations et de données d'expérience en publiant des bulletins, on mettra en place un réseau informatique et on organisera des programmes de formation.
- Créer des institutions africaines de promotion de la paix. À cette fin, il faudrait approfondir la recherche et enrichir la documentation sur les réalisations des femmes en matière de maintien de la paix, créer des banques de données et faire prendre conscience aux associations féminines de leur rôle dans le maintien de la paix. Par ailleurs, il conviendrait de lancer des initiatives communautaires en faveur de la paix et de renforcer les initiatives existantes et de promouvoir des activités scolaires et extra-scolaires en faveur de la paix.
- Utiliser les ressources et les compétences africaines. Il faudrait développer un réseau informatique consacré à l'action en faveur de la paix, former les associations de femmes journalistes et d'autres partenaires à rendre compte des efforts de paix d'un point de vue africain, créer des mécanismes d'appui aux efforts de paix au niveau national et se servir des langues vernaculaires et utiliser la radio pour promouvoir l'éducation en faveur de la paix.
- Nommer des ambassadrices de la paix. Il faut recenser les candidates, demander à la Fédération des associations pacifiques de femmes africaines de soumettre à l'OUA la candidature de femmes éminentes qui accepteraient de faire partie du Comité de femmes africaines pour la paix, et créer un réseau des femmes parlementaires. Il est bien évident qu'il sera nécessaire de se rendre dans les pays touchés par des conflits.
- Renforcer le rôle des femmes en politique et dans la prise de décisions. À cet égard, il faudrait prendre des mesures palliatives (instauration de quotas, par exemple) pour que les femmes soient mieux représentées dans les instances locales, nationales, régionales et internationales qui oeuvrent en faveur de la paix, améliorer leurs capacités professionnelles dans ce domaine et les aider dans leur lutte pour la paix et l'égalité entre les sexes.

- Appuyer les initiatives locales et développer une culture de paix. Il faudrait recenser les initiatives prises au niveau local en faveur de la paix, faire revivre les mécanismes traditionnels de règlement des différends en les modifiant de manière à tenir compte du rôle des femmes, sensibiliser les communautés à la culture de paix et promouvoir l'action des femmes en faveur de la paix dans la vie publique.
- Créer un fonds d'affectation spéciale dans le cadre de l'OUA, faire pression sur les gouvernements pour qu'ils honorent leurs engagements et mobilisent des ressources en faveur de la paix.
- Créer un fonds panafricain pour les victimes du génocide au Rwanda. À cet effet, des fonds seront recueillis lors de la cérémonie de clôture de la Conférence. Les ministres de la famille et du développement seront chargés d'administrer le fonds à titre provisoire, des administrateurs auront pour mission de définir des modalités de gestion et un comité devra formuler des recommandations avant la fin de la Conférence.

2.3 3 mars 1997

Lors de la troisième journée, les groupes de travail ont rendu compte à l'assemblée plénière des résultats de leurs travaux et de leurs recommandations, pour qu'elle les examine et y apporte éventuellement des modifications. Sur la base de ces éléments, un plan d'action et une déclaration ont été établis. Il a été donné lecture de ces deux documents pendant la cérémonie de clôture, au cours de laquelle on a procédé à la reconstitution symbolique d'une Afrique déchirée. Le Premier Ministre rwandais a prononcé un discours qui a marqué la clôture de la Conférence.

2.3.1 Séance plénière

Lors de la séance plénière présidée par Mme Géraldine Moleketi, Ministre sud-africain des affaires sociales et de la population, les groupes de travail ont tout d'abord présenté un résumé de leurs travaux de la veille ainsi que leurs recommandations.

Les participants ont étudié dans leurs principes essentiels les recommandations formulées par les conférenciers et les comités avant de tracer le cadre général d'un plan d'action et d'une déclaration. En s'appuyant sur le débat et sur les diverses contributions apportées à celui-ci, un groupe a mis la dernière main au Plan d'action de Kigali et un autre à la Déclaration de Kigali.

Le Plan d'action de Kigali faisait valoir avant tout qu'il ne pouvait y avoir ni progrès ni développement humain sans la paix et l'égalité des sexes.

Le consensus réalisé à ce sujet est parfaitement traduit dans le Programme d'action mondial, inspiré, entre autres, du Programme d'action africain. Cette conférence panafricaine était la première conférence sur "la paix, la femme et le développement" organisée depuis la Conférence de Beijing. C'était donc une étape importante dans la mise en oeuvre des principes énoncés dans les deux

programmes d'action. Organisée au Rwanda, à l'initiative des femmes rwandaises, elle constituait un jalon dans la douloureuse démarche engagée depuis le génocide de 1994 pour panser les blessures, construire la paix et renforcer le pouvoir des femmes, car sans leur participation active et sans la prise en considération de leurs différents points de vue, les objectifs de paix, d'égalité des sexes et de développement resteraient lettre morte.

2.3.2 Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été présidée par M. Pierre Célestin Rwigema, Premier Ministre rwandais.

Après la présentation des principaux éléments du plan d'action en faveur des régions touchées par des conflits par Mme Géraldine Moleketi, les participants ont décidé de charger un groupe de travail de la formulation précise de ce document; Mme Aloysia Inyumba a ensuite donné lecture de la Déclaration de Kigali au nom de tous les participants. Une carte de l'Afrique fabriquée dans un tissu de coton et déchirée en morceaux, élaborée par Mme Mariam Maiga, a été reconstituée par des personnalités africaines féminines.

Mme Netumbo Nda Tiwah a remercié les organisateurs de la Conférence et le Gouvernement rwandais au nom de tous les participants. La Conférence avait été menée à bonne fin et avait pu être aussi fructueuse grâce essentiellement à leur détermination et à leur dévouement.

M. Pierre Célestin Rwigema, Premier Ministre du Rwanda, a félicité les participants en général et les femmes africaines en particulier d'avoir été les premiers à tenir une réunion pour donner suite aux recommandations de la Conférence de Beijing en faveur de la paix, de la femme et du développement. Il a en outre remercié les femmes présentes d'être venues malgré les informations diffusées par les médias qui dramatisent la situation d'insécurité au Rwanda.

Le peuple rwandais travaillait avec ardeur à la reconstruction d'une société fondée sur la justice et la démocratie, après les terribles événements survenus de 1990 à 1994. La société rwandaise était encore traumatisée par le génocide. La population, et en particulier les femmes et les enfants, avait vécu des expériences atroces, certains ayant été forcés d'assister au viol de leurs femmes, de leurs filles ou de leurs mères ou au massacre de leurs proches parents.

Malheureusement, le Rwanda n'était pas le seul pays à connaître des conflits. En fait, les zones de conflit et de violence se multipliaient dans la région et dans tout le continent africain, notamment dans la région des Grands Lacs, en Somalie, au Soudan et au Libéria. Ces conflits freinaient le développement, aggravaient la pauvreté et, partant, l'insécurité. Les femmes et les enfants étaient ceux qui souffraient le plus de leurs conséquences.

La mise en oeuvre par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de son mécanisme de prévention et de règlement des conflits devenait plus urgente, parallèlement aux efforts méritoires des femmes, que l'on pouvait désormais constater sur le terrain.

L'égalité des sexes était une chose importante et les dispositifs proposés par les participants en faveur de cette égalité étaient extrêmement judicieux. La contribution des femmes à tous les secteurs et, en particulier, à l'économie devait être reconnue. Leur contribution à la production agricole était plus grande que celle des hommes. Au Rwanda, après le génocide, les femmes étaient obligées d'être présentes dans tous les domaines du fait qu'elles formaient la majorité de la population. Cependant, leur participation aux secteurs modernes de l'économie est fermée par de nombreux facteurs, notamment par un niveau d'instruction insuffisant de leur niveau scolaire, certaines pratiques sociales et culturelles, la pauvreté et des lois dépassées et discriminatoires.

Il était donc important et urgent de trouver différents moyens pour surmonter ces obstacles. Le Gouvernement rwandais, par le biais de son ministère chargé de la famille et de l'intégration de la femme au développement, avait déjà mis en marche un dispositif permettant de modifier les lois nationales dans tous les cas où elles défavorisaient les femmes, ainsi que les traditions sociales et culturelles qui freinaient la promotion des femmes. Le Premier Ministre rwandais a exhorté les autres pays africains à faire leur maximum pour que l'égalité des sexes devienne effective, surtout en matière d'éducation et dans la représentation dans les instances de prise de décision. Toutefois, tous ces efforts resteraient stériles sans un climat de paix et d'ordre social dans lequel l'énergie et les potentialités de tous les hommes et de toutes les femmes pourraient s'exprimer. La justice et la réconciliation pour tous les Rwandais étaient une priorité. C'est pourquoi le Gouvernement rwandais faisait appel à l'aide de la communauté internationale et, en particulier, à celle des pays africains représentés à la Conférence pour que les responsables du génocide soient arrêtés et jugés par des tribunaux rwandais ou par le Tribunal international pour le Rwanda, qui avait son siège à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

Le Premier Ministre rwandais a félicité tous les participants d'avoir contribué au succès de la Conférence, d'avoir émis des idées novatrices et constructives en vue d'oeuvrer concrètement à la paix, à l'égalité des sexes et au développement et, surtout, d'avoir mis au point un plan d'action concis, le Plan d'action de Kigali, et une déclaration, la Déclaration de Kigali, qui guideraient les initiatives futures.

Le Premier Ministre a également félicité les conférenciers et les organisateurs d'avoir fait de la Conférence une manifestation vivante. Il a exprimé l'espoir que le Gouvernement rwandais et tous les autres gouvernements africains feraient tout leur possible pour mettre en oeuvre le Plan d'action de Kigali. Après avoir souhaité un bon voyage à tous les participants, le Premier Ministre rwandais a prononcé la clôture de la Conférence panafricaine sur la paix, la femme et le développement.

DÉCLARATION DE KIGALI SUR LA PAIX, LES FEMMES
ET LE DÉVELOPPEMENT

Nous femmes d'Afrique, réunies à Kigali (Rwanda) le 3 mars 1997, lors de la Conférence panafricaine sur la paix, les femmes et le développement,

Rappelant la Déclaration de Kampala sur la paix, les plates-formes d'action africaine et mondiale et les résolutions du Forum du leadership des femmes pour la paix de Johannesburg,

Préoccupées par les conflits armés qui déchirent continuellement le continent et surtout la région des Grands Lacs et par les conséquences de la guerre sur la vie du peuple et principalement sur celle des femmes et des enfants,

Ayant à l'esprit le récent génocide rwandais qui demeure une cicatrice sur la conscience africaine et une expérience qui plus jamais ne devra se répéter sur le continent, mais encouragées par les efforts de reconstruction du Rwanda après le génocide,

Relevant avec une grande préoccupation le fait que les femmes africaines n'ont pas conscience de leurs droits civiques et humains,

Décidées à contribuer à la prévention des conflits et à la résolution de ces derniers en Afrique en faisant connaître nos perspectives, nos priorités et notre culture dans toutes les initiatives de recherche de la paix.

DÉCLARONS QUE :

La paix est un préalable indispensable du développement.

Nous nous engageons à prévenir et à résoudre pacifiquement les conflits qui éclateront sur notre continent.

Nous exigeons de nos gouvernements la reconnaissance du rôle traditionnel des femmes dans le processus de rétablissement de la paix et de leurs droits à être associées à toutes les initiatives de paix, y compris les mécanismes de préalerte et de réaction rapide aux niveaux national, régional et international.

Nous prions instamment le Secrétaire général de l'OUA d'accélérer la création du Comité africain des femmes pour la paix (CAPF) et demandons à nos gouvernements d'apporter tout leur soutien à ce processus.

Nous encourageons les gouvernements et les ONG ainsi que les organisations internationales à concevoir et à promouvoir des programmes d'enseignement des droits civiques et humains pour les femmes rurales.

Nous affirmons que la paix ne peut être bâtie que sur l'égalité et la liberté issues de la justice.

Nous exhortons les gouvernements africains à respecter l'autorité de la loi et à veiller au respect des droits fondamentaux et des droits de la femme.

/...

Nous engageons l'OUA et l'ONU à créer un fonds de compensation pour les victimes du génocide au Rwanda et demandons à tous les gouvernements d'apporter leur coopération pour traduire en justice les auteurs du génocide.

Nous invitons les Nations Unies, particulièrement le PNUD, à apporter leur aide pour l'envoi immédiat au Burundi, d'une mission de femmes éminentes afin de soutenir les initiatives des femmes pour la paix et d'examiner les conséquences de l'embargo sur le peuple burundais et de présenter des recommandations appropriées.

Nous demandons à l'OUA et à la CEA de veiller à l'application du Plan d'action de Kigali, notamment la mobilisation des ressources nécessaires à sa réalisation.

Nous nous engageons à établir et à renforcer des liens de partenariat entre hommes, femmes, gouvernements, médias, ONG et secteur privé pour la paix dans nos pays.

La pauvreté et l'ignorance constituent de sérieuses sources de conflits.

Nous demandons instamment à nos gouvernements et à la communauté internationale de réserver la priorité aux politiques et aux programmes d'éradication de la pauvreté qui favorisent l'émancipation économique et la promotion des femmes.

Kigali, le 3 mars 1997

CONFÉRENCE PANAFRICAINNE SUR LA PAIX, LES FEMMES ET
LE DÉVELOPPEMENT

KIGALI, 1er-3 MARS 1997

3. PLAN D'ACTION POUR LES RÉGIONS TOUCHÉES PAR DES CONFLITS

Lorsque les peuples africains se sont libérés du joug colonial, ils espéraient fortement pouvoir se concentrer sur les problèmes pressants du développement.

Mais très vite, leurs espoirs se sont évanouis face aux conflits et aux crises qui déchirent aujourd'hui la plupart de leurs sociétés.

Les femmes, qui s'étaient énormément investies dans les luttes de libération, ont été particulièrement déçues en se rendant compte que la vision qu'elles avaient de leurs sociétés ne pourrait se concrétiser sans de nouveaux sacrifices.

Elles imaginaient un continent où les peuples vivraient dans la paix, la sécurité et la stabilité, les femmes et les hommes oeuvrant ensemble au développement de leurs pays.

Grâce aux efforts inlassables qu'elles ont déployés pendant des années de lutte, il est aujourd'hui admis que la paix et l'égalité entre les sexes sont indispensables au progrès humain et au développement. Cette position de consensus a été exposée de façon claire et détaillée dans le Programme d'action de la Conférence mondiale sur les femmes, que les pays d'Afrique ont largement contribué à élaborer.

La Conférence panafricaine sur la paix, les femmes et le développement, qui s'est tenue à Kigali, au Rwanda, constitue donc une nouvelle étape importante qui va permettre d'entretenir la dynamique de Beijing et, partant, favoriser la mise en oeuvre des programmes d'action adoptés à l'échelle mondiale et en Afrique.

Pour les femmes, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, de violence et d'hostilités; c'est une situation dans laquelle tous ont les mêmes chances d'accéder à la justice économique et sociale et de jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans un environnement sûr.

Organisée et inspirée par les femmes rwandaises, cette conférence représente un jalon important dans la transition douloureuse entre le génocide de 1994 et la phase de cicatrisation des blessures, de consolidation de la paix et d'amélioration de la condition de la femme.

Nous, participantes à cette conférence, conscientes que les femmes africaines doivent prendre immédiatement des mesures concrètes pour favoriser l'unité et promouvoir une paix durable, nous nous engageons à appliquer le

présent plan d'action pour instaurer l'égalité entre les sexes, la paix et le développement, en accordant une attention particulière aux régions d'Afrique touchées par les conflits.

Justice et culture de paix

L'objectif principal est d'intensifier les efforts visant à bâtir des sociétés fondées sur la justice et la primauté du droit, dont les piliers sont la promotion et la protection du respect des droits de l'homme pour tous.

JUSTICE

Mesures proposées :

1. Réformes juridiques

- L'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée grâce à des réformes de la législation et des politiques nationales visant à éliminer toute discrimination à l'endroit des femmes, ainsi qu'à l'adoption de nouvelles dispositions. Les législations nationales devraient être conformes aux conventions internationales.
- L'application des nouvelles dispositions doit être favorisée par de vigoureuses campagnes d'information et de sensibilisation des hommes visant à forger un consensus sur les droits de la femme.
- Il faut promouvoir l'éducation juridique de tous, en particulier des femmes, et veiller à ce que les femmes puissent bénéficier gratuitement ou à peu de frais de services juridiques.
- Une attention particulière doit être accordée aux femmes rurales.
- Il convient de veiller à ce que les femmes soient associées, à tous les niveaux, à la révision et à l'application des lois, ainsi qu'aux débats qui s'y rapportent.
- L'accès des femmes aux structures juridiques, qu'elles soient institutionnalisées ou informelles, doit être amélioré.

2. Persistance des conflits armés et de la violence depuis le génocide

- L'accent doit être mis sur la protection et la réinsertion des victimes, en particulier celles qui ont subi des sévices sexuels ou ont été torturées.
- Dans la mesure du possible, pour éviter de renforcer le sentiment d'isolement des victimes de viol, il faudrait intégrer les programmes mis en oeuvre à leur intention dans des programmes plus étendus.

Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie s'étant engagé à considérer le viol comme un crime de guerre, un nouveau consensus s'est dégagé.

Le Tribunal pour le Rwanda a lui aussi été expressément habilité à poursuivre les auteurs de viols comme criminels de guerre.

Suivant cet exemple, d'autres pays devront faire en sorte que les viols généralisés dans le cadre de conflits armés soient reconnus comme crimes de guerre et jugés comme tels.

- Il convient d'assurer la protection des témoins et d'adopter des mesures pour qu'ils puissent déposer en toute sécurité.
- Il faut permettre aux victimes de raconter ce qu'elles ont vécu en mettant en place des mécanismes d'écoute et de dialogue; en effet, les victimes des génocides, des conflits armés, de l'apartheid et de la violence ont toutes besoin d'être entendues, et les sociétés ont besoin de leurs témoignages pour découvrir la vérité et connaître l'ampleur des crimes perpétrés par le passé.
- Les personnes qui ont orchestré ou perpétré des actes de génocide doivent être arrêtées; elle doivent avoir la possibilité d'expliquer en détail le rôle qu'elles ont joué et d'exprimer le remords que leur inspirent leurs actions.
- Les réparations constituent un élément indispensable du processus de réconciliation. Si des dirigeants ont emporté des biens en dehors du pays, la coopération s'impose, sur les plans régional et international, pour que ces biens soient restitués et mis au service du développement du pays.

Il convient de créer un mécanisme indépendant pour le contrôle des paiements effectués au titre des réparations et des contributions apportées sous d'autres formes.

Il faudrait aussi créer un fonds d'aide aux victimes du génocide et des massacres perpétrés au Rwanda, auquel seraient versés les avoirs des auteurs du génocide ainsi que les contributions des pays, institutions et particuliers qui souhaitent soutenir cette initiative.

- Il convient d'exhorter tous les pays du monde à prendre l'engagement d'extrader les personnes accusées de génocide et de crimes contre l'humanité et de s'assurer qu'aucun pays ne donne asile à ces personnes.
- Il convient de prévenir l'expulsion des réfugiés et d'encourager les pays d'accueil à s'acquitter des obligations que leur impose le droit international envers les réfugiés.
- Les femmes réfugiées et déplacées sont sans ressources mais ont un énorme potentiel; il convient de les associer à la prise des décisions qui les concernent et de mettre leurs capacités à profit dans tous les programmes d'aide et de relèvement.

- La participation volontaire des prisonniers aux activités de reconstruction et de relèvement doit être encouragée en tant que contribution au processus de réconciliation.

UNE CULTURE DE PAIX

- Promouvoir une culture de paix aidera à mieux faire comprendre que la violence n'est pas un moyen de régler les différends réels ou supposés. Cette culture doit être fondée sur la justice, la tolérance et la compassion; en Afrique, où elle se trouve enrichie par l'importance de la communauté, il convient de l'entretenir et de la protéger.

Mesures proposées

1. Échange d'informations

- Il convient de veiller à l'objectivité et à l'impartialité des mécanismes d'échange de l'information. L'information doit être diffusée dans les langues locales et sous la forme la plus aisément compréhensible, ce qui suppose que l'on :
 - Mette en place des structures dans lesquelles les femmes peuvent librement discuter et échanger des informations sans ingérence des parties au conflit.
 - Facilite l'accès des femmes aux lignes de front.
 - Mette en place des organes d'information dynamiques et indépendants en créant de nouvelles stations de radio régionales qui prônent la paix et l'égalité entre les sexes.
 - Assure la liberté d'expression pour tous, ainsi que la liberté de la presse.

Le Rwanda a montré quelles sont les conséquences de la violence et des conflits : il doit servir d'exemple et constituer un avertissement pour tous les peuples. Les dirigeants, en particulier ceux qui prônent la violence, doivent être encouragés à étudier ce qui s'est passé au Rwanda pour bien comprendre les effets des politiques iniques et des appels à la désunion.

Dans les situations de conflits latents, il faudrait que des hommes et des femmes qui ont déjà vécu l'horreur de la guerre se rendent sur place pour tenter de prévenir l'éclatement du conflit.

Il faudrait organiser des échanges réguliers entre les mouvements de femmes pour la paix afin que ceux-ci puissent créer des partenariats efficaces qui leur permettent de militer plus efficacement grâce au partage des données d'expérience et à l'analyse collective des avantages et des inconvénients des actions menées.

2. Éducation

Il convient de promouvoir une éducation qui développe les potentialités des filles et des garçons et de faire en sorte que les deux sexes jouent un rôle actif et constructif dans la société.

Pour ce faire, il faudrait notamment :

- Inscrire au programme des écoles le thème des droits civiques et des droits de l'homme;
- Adopter des programmes scolaires qui développent l'esprit critique et encouragent la réflexion;
- Adopter des mesures d'action positive pour inciter les filles à poursuivre leur scolarité, informer les parents et prendre d'autres initiatives pour faciliter la scolarisation des filles.

Il convient aussi de mettre au point à l'intention des représentants des autorités locales et centrales des programmes visant à favoriser une bonne administration des affaires publiques (promotion notamment des droits de la femme et de l'enfant, de la responsabilité et de l'impartialité, de l'éducation pour la paix et de l'étude des mécanismes de réconciliation).

3. Culture

Les pratiques culturelles et les traditions qui favorisent ou renforcent la promotion de la femme en intégrant les notions de paix et de développement doivent être encouragées. La danse, la poésie, le théâtre, le cinéma et la musique sont d'importants moyens d'expression de la société et peuvent susciter des changements positifs.

4. Bonne administration des affaires publiques

Renforcer les mécanismes nécessaires à une administration équitable. La transparence dans la prise des décisions en vue d'assurer une utilisation équitable des ressources et la crédibilité revêtent une importance cruciale.

Promouvoir la participation des femmes à la conduite des affaires publiques afin qu'il soit tenu compte de leurs points de vue, qui sont différents, dans la prise des décisions et réorienter les priorités au bénéfice de l'ensemble de la nation.

Encourager une vision juste sans exclusive et, grâce aux femmes occupant des postes de responsabilité, la diffusion de pratiques positives et leur renforcement.

Appuyer l'usage de toute la gamme des mécanismes locaux de règlement des conflits et associer les structures de base et les ménages à la gestion des conflits.

MÉCANISMES DE PAIX POUR L'INTÉGRATION EFFECTIVE D'UNE DÉMARCHE SOUCIEUSE D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

1. Mécanismes d'alerte rapide avant l'éclatement des conflits

Le renforcement des mécanismes doit permettre de prévenir à temps les violations des droits de l'homme et de prendre des mesures préventives. Certes, des mesures ont été prises et des organismes dynamiques ont été mis en place, mais il est toutefois nécessaire de faire en sorte que l'information cruciale soit rassemblée, utilisée et diffusée.

Ces actions sont essentielles pour réduire les tensions dans les sociétés et prévenir les conflits potentiels. Les femmes doivent organiser des campagnes en vue de prévenir et d'éliminer la violence et les tueries dans leur communauté et leur pays.

Appuyer les interventions et les stratégies des femmes en faveur de la prévention, de l'atténuation et du règlement des conflits. Renforcer les organisations féminines qui défendent la cause de la paix dans le cadre des mécanismes de décision à tous les niveaux.

Tous les conflits n'ayant pas les mêmes causes, il convient de mettre en place des mécanismes novateurs et d'élaborer des stratégies d'intervention rapide.

Promouvoir l'avènement de sociétés ouvertes dans lesquelles tous les citoyens jouissent du droit de participer librement aux programmes nationaux; une presse libre est l'un des éléments garantissant une société libre et ouverte.

2. Mécanismes nationaux et internationaux

Un récent rapport sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda a dénoncé le mauvais fonctionnement et l'inefficacité de ce mécanisme.

La communauté internationale devra s'attacher en priorité à réorganiser et à contrôler étroitement ce mécanisme ainsi qu'à créer un tribunal international permanent disposant des documents voulus.

Il faudra intensifier les efforts visant à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans des enquêtes.

Rechercher des méthodes et mécanismes traditionnels de règlement des conflits, particulièrement ceux qui ont été mis en place par des femmes, en vue de renforcer et de faire connaître ceux qui ont été efficaces.

Étudier et décrire les mécanismes et méthodes de réconciliation et mettre fin à l'impunité dans plusieurs pays, de façon à changer la situation. Les pays d'Amérique latine et la République d'Afrique du Sud sont exemplaires à cet égard.

Renforcer et donner effet aux initiatives prises par les femmes en matière de relèvement, de réconciliation et d'édification de la paix.

3. Mesures d'ordre général

Créer des organisations indépendantes de femmes en faveur de la paix, y compris la nouvelle fédération des mouvements de femmes, et leur apporter l'appui voulu.

Former un groupe de soutien international aux femmes rwandaises afin de défendre leur cause et de soutenir leurs initiatives de paix et de développement.

Mettre en place des mécanismes efficaces de partenariat pour la paix, l'égalité des sexes et le développement.

La réalisation de ces trois objectifs exige un partenariat solide entre les femmes, la société civile, le secteur privé, le gouvernement et la communauté internationale.

Mesures proposées

Les partenaires de développement doivent encourager l'avènement d'une société civile dynamique et viable en appuyant les groupes de femmes, les organisations locales et le processus de décentralisation.

Une révision des procédures suivies par les donateurs s'impose pour appuyer les initiatives des femmes et des communautés de base. Dans ce contexte, les donateurs devraient s'attacher à faire en sorte que des initiatives internationales soient mises en oeuvre.

Tous les partenaires devraient privilégier l'assistance au renforcement des capacités pour ce qui est d'analyser et de résoudre les problèmes des femmes. Dans ce contexte, des efforts doivent être faits pour renforcer les structures organisationnelles des femmes.

Les gouvernements doivent honorer les engagements pris à Beijing et redoubler d'efforts pour les mettre en oeuvre.

Le secteur privé devrait s'attacher à créer un environnement propice aux initiatives économiques des femmes et à appuyer les stratégies de lutte contre la pauvreté, notamment en contribuant au fonds destiné à fournir des capitaux aux femmes pauvres et en investissant dans les secteurs qui permettent d'améliorer les conditions de vie des femmes.

Tous les partenaires, en particulier les donateurs, devraient allouer des fonds à l'appui des initiatives de paix des femmes et favoriser leur participation aux instances de décision les plus élevées.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ÉCONOMIQUES EN VUE D'UNE PAIX DURABLE

L'objectif principal est d'éliminer la pauvreté, de réaliser le développement durable et de renforcer les capacités économiques pour assurer la paix.

Mesures proposées

1. Mettre fin à la pauvreté des femmes

Adopter des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement propres à satisfaire les besoins des femmes pauvres, ou les renforcer.

Annuler les dettes commerciales, multilatérales et bilatérales, du Rwanda et veiller à ce que les fonds ainsi dégagés servent en particulier à aider les femmes pauvres.

Restructurer et orienter les allocations budgétaires de l'État en vue d'offrir davantage de possibilités économiques aux femmes et d'assurer l'égalité d'accès aux moyens de production.

Améliorer et renforcer les structures organisationnelles des femmes afin de leur permettre de s'adapter à l'environnement économique et de faire face à des périodes difficiles.

Assurer les besoins essentiels minimum, notamment le logement, l'approvisionnement en eau, les soins de santé et l'éducation.

2. Dépenses militaires

Réduire les dépenses militaires et accroître les ressources allouées au développement social.

Adopter toutes les stratégies possibles et efficaces pour encourager le désarmement et la démilitarisation de la société.

Prendre, à l'échelle mondiale, des mesures pour réduire et mettre fin à la production et à la vente d'armes.

3. Renforcement des moyens économiques des femmes

- Créer un environnement permettant aux femmes de participer pleinement au développement économique. Il s'agirait notamment de mettre au point, à l'intention des femmes, des méthodes théoriques et pratiques et de les appliquer afin d'intégrer une approche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les aspects de l'élaboration de la politique économique.
- Adopter des politiques et stratégies de réforme foncière qui permettent aux femmes d'accéder à la terre et de l'utiliser à des fins productives.

- Assurer l'accès des femmes à la propriété et aux autres ressources grâce à une réforme juridique (il convient d'informer et de former les femmes pour qu'elles connaissent mieux leurs droits et les possibilités qui leur sont offertes).
- Réformer les codes d'investissement ainsi que la législation connexe de façon à diversifier les choix économiques, les possibilités d'emploi et les activités rémunératrices.
- Entreprendre une action corrective dans les domaines de l'emploi, de la formation, du crédit et des services sociaux.
- Dispenser une formation technique aux femmes dans tous les secteurs, afin de renforcer leurs moyens d'action et leur participation aux activités économiques.
- Les stratégies macroéconomiques devraient être éprouvées par rapport aux structures existantes au lieu d'être axées exclusivement sur l'intégration des femmes. Parallèlement aux efforts menés pour développer les entreprises tenues par des femmes et accroître les bénéfices qu'elles en retirent, il faut également corriger les inégalités aux niveaux local, national et international.
- Les projets générateurs de revenus pourraient se fonder sur l'analyse de la disponibilité des femmes. Tous les partenaires devraient revoir leur politique d'appui aux microentreprises pour faire en sorte qu'elles aient l'impact qualitatif et quantitatif voulu.
